

peut réclamer l'égalité avec le Japon, un pays qui était considéré comme étant à demi-civilisé jusqu'à ces dernières années, mais qui cependant a entretenu un jardin botanique pendant plusieurs années avant d'avoir été en contact avec les nations européennes. On peut avancer à propos de cet objet qu'aucune colonie n'a un climat aussi sévère, et ceci nous voulons bien l'accorder; mais comme nous le verrons plus loin, ce fait ne constitue point un obstacle réel. Certainement nous ne pouvons point adopter les mêmes méthodes et recevoir les mêmes avantages que dans les contrées tropicales, où la végétation est plus spontanée; nous ne pouvons pas non plus nous attendre à une collection aussi riche qu'il serait possible d'obtenir en Angleterre; mais le caractère de la végétation, ainsi que sa distribution en Canada, montre très conclusivement qu'un jardin botanique aurait un but aussi légitime et une valeur aussi définie pour les nécessités de ce pays et du climat qu'ailleurs. En effet, on pourrait avancer avec raison que la nécessité d'un jardin est tout à fait aussi grande, si non plus grande, en nous avançant vers le nord, dans ces latitudes où l'étendue des espèces désirables est plus limitée, et en conséquence il devient important de s'emparer, autant que possible, de beaucoup d'exotiques précieux provenant de climats semblables.

Un autre argument qu'on pourrait proprement avancer ici se trouve dans les relations entre les institutions de ce caractère et l'avancement en culture d'un peuple, et tous les plus hauts éléments d'une civilisation avancée. L'influence qui provient de la contemplation habituelle et de la réflexion sur des objets naturels est bien définie, et l'on sait que c'est un facteur très important dans l'éducation de l'individu, le caractère national, et où la beauté est un des principaux éléments dans l'objet, l'effet doit être d'un ordre élevé. Ainsi, par l'individu le caractère est directement affecté d'une manière et d'une force que la législation ne pourrait accomplir, et si nous poussons cet argument jusqu'à sa conclusion logique, nous voyons tout de suite que, dans des circonstances égales, le nombre des jardins et d'institutions semblables supportés par un peuple devient un index de son degré de civilisation. Un examen de la classification donnée plus haut, rend cela évident, comme le fait aussi l'histoire ancienne et moderne, de ces nations qui se sont trouvées, à différentes époques à la tête de la civilisation.

Done d'après les faits et les exposés présentés ici, il est évident que le Canada peut à peine, en toute justice, faire moins que ces nations, auxquelles il se dit supérieur, tandis que ses intérêts demandent actuellement qu'il soit parmi les premières nations dans le maintien de tels jardins.

Sur les cent quatre-vingt-sept jardins du monde, il paraît qu'au moins cinquante-huit, ou 31 pour cent du nombre total, sont directement annexés à des institutions d'éducation et maintenus par elles et dont la plus part ont le rang d'Universités. On peut donc regarder cela comme une mesure directe de leur valeur et de leur importance dans l'éducation supérieure. Sur les autres 69 pour cent, il ne faut pas perdre de vue que, bien qu'ils soient maintenus pour des fins pratiques, un grand nombre sans doute fournissent de précieux moyens d'instruction aux étudiants de ces collèges et plus petites institutions qui ne pourraient maintenir des jardins par eux-mêmes, de sorte que nous pouvons considérer leur valeur dans cette direction représentée dans une plus forte proportion.